

#141

Statuts de la Fondation

Conformément à ses statuts, la Fondation a pour but:

D'offrir une aide financière et un appui social aux familles vaudoises défavorisées par des circonstances familiales pénibles.

A titre complémentaire, la Fondation peut collaborer avec d'autres services pour toute action propice au maintien de l'équilibre familial.

En application des dispositions légales en matière de surveillance des Fondations, nos comptes ont été vérifiés par une société fiduciaire et soumis à l'approbation de l'Autorité de surveillance des Fondations.

Le conseil de Fondation

Présidente	Mme Claire ATTINGER
Secrétaire	M. Pierre-Ami BERNEY
Trésorier	M. Pierre BEGUIN
Membres	Mme Claudia BRULISAUER
	Mme Edmée CHARRIERE
	M. Philippe STERN

Remerciements

Merci à tous les destinataires de ce rapport pour l'intérêt et la confiance portés à notre activité.

FONDATION LA SOLIDARITE **RESUME DES ACTIVITES 2022**

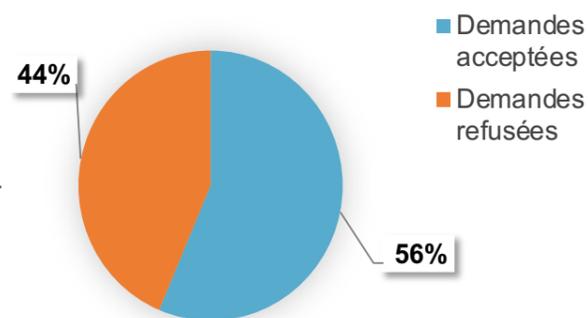
220 Demandes

La grande majorité des demandes qui nous sont adressées se situe dans la cible de notre Fondation.

Nos aides financières ne se substituant pas aux aides publiques, les demandes sont alors parfois redirigées vers les services sociaux concernés.

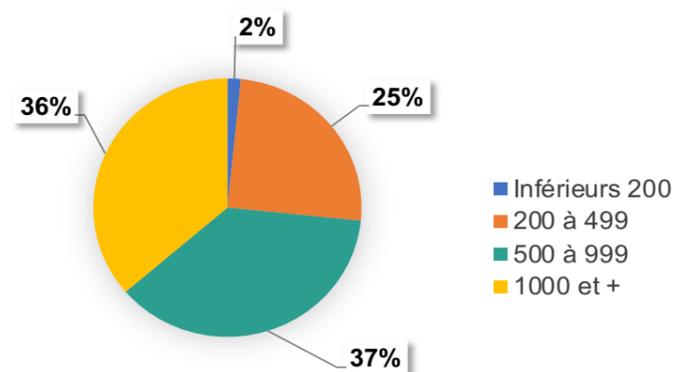
Origine des demandes

122 des villes (+ 10'000 habitants) 74 des bourgs (2'000-9'999 habitants) 24 des villages (- 2'000 habitants)



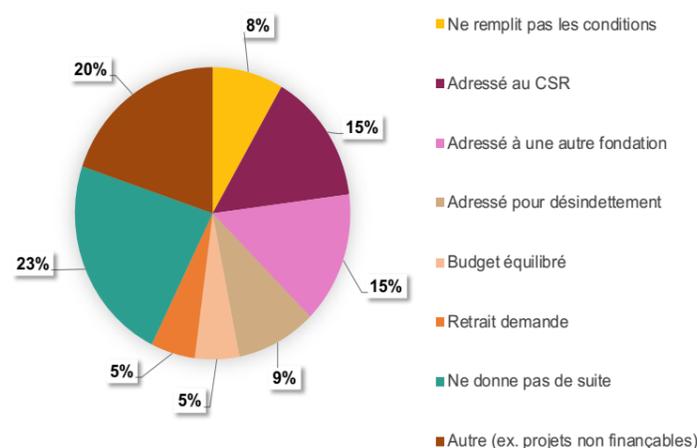
124 Montants alloués

Nos aides pour l'année 2022 se sont élevées à **CHF 92'918.50**



96 Demandes refusées ou non abouties

Dans les cas de refus, nous tenons à apporter d'autres pistes aux personnes qui nous sollicitent: orientation vers d'autres Fondations, services sociaux publics ou privés.



Aides

Au cours de l'année 2022, la progression du nombre de demandes d'aide, déjà constatée en 2021, s'est poursuivie, en particulier au cours des 6 premiers mois.

De 121 demandes traitées en 2019 le passage à 220 demandes en 2022 représente une progression de 80%.

Nous constatons aussi une autre évolution : de plus en plus de familles déposent des demandes directes, exprimant des besoins allant au-delà des requêtes financières ponctuelles. Nous avons donc oeuvré pour soutenir les familles de différentes manières : assurer la mise en place d'un suivi social par les acteurs du réseau, appuyer des demandes d'aides publiques, orienter vers l'acteur pertinent.

Par ces analyses plus fines des situations, nous avons positionné notre Fondation comme un acteur du réseau social du canton qui ne se cantonne pas dans un strict rôle de distributeur de ressources.

Nous avons par conséquent intensifié notre collaboration avec nos partenaires parmi lesquels on peut citer les services sociaux publics (tels les centres sociaux régionaux (CSR), les services sociaux des écoles, le service des curatelles et des tutelles professionnelles) ou les entités privées (Caritas, Centre social protestant, Association des familles monoparentales, l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière).

